

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.123

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L'ASSOCIATION ROYAN OCEAN CLUB GOLF, POUR L'ANNEE 2017 - AVENANT  
N°2

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°17.048 en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 30.600 € (trente mille six cents euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2017.

Par une délibération n°17.081 en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention complémentaire de 10.000 € (dix mille euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2017.

Le Golf de Royan fête cette année ses 40 ans d'existence. Afin d'organiser une série d'événements, l'Association a demandé le concours de la Ville.

La participation de la Ville sera plafonnée à 25.264 % du budget subventionnable des animations, qui est arrêté à 47.500 € (quarante-sept mille cinq cents euros), soit 12.000 € (douze mille euros). Cette participation est entendue comme un maximum.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention révisable d'un montant de 12.000 € (douze mille euros), sur un budget subventionnable de 47.500 € (quarante-sept mille cinq cents euros) portant la subvention totale à 52.600 € (cinquante-deux mille six cents euros), d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan Océan Club Golf » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°2,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention révisable de 12.000 € (douze mille euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », sur un budget subventionnable de 47.500 € (quarante-sept mille cinq cents euros), portant la subvention totale à 52.600 € (cinquante-deux mille six cents euros) pour l'année 2017.
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan Océan Club Golf ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH